

CONDITIONS DE PARTICIPATION

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER À CE CONCOURS.

1. Les présentes conditions générales (« **le règlement** ») régissent le concours Education First x BCN Tour 2023 (« **le concours** ») organisé par SportPlus Sàrl, dont le siège se trouve à la Grand'Rue 21, 2054 Chézard-St-Martin, Suisse (« SportPlus », « **nous** », « **notre** » « **nos** »).
2. En participant à ce concours, vous acceptez de respecter ce règlement.
3. Le concours n'est en aucune manière financé, soutenu ou organisé par Facebook ni par Instagram. Toutes les informations transmises sont mises à notre disposition et non à celle de Facebook et/ou Instagram. Vous libérez ainsi Facebook et Instagram dans toute la mesure permise par la loi de toute responsabilité en relation avec le concours.
4. La participation est ouverte à toute personne domiciliée en Suisse âgée de plus de 18 ans, exception faite de nos collaborateurs (et de leurs familles).
5. Chaque personne ne peut participer qu'une fois au concours. Les participations automatisées ou répétitives ne sont pas autorisées.
6. Pour participer au concours, vous vous rendez sur <https://bcn-tour.ch/infos-pratiques/#concoursEF> et suivez la marche à suivre indiquée.
7. Nous ne garantissons pas la prise en compte de votre participation même si vous suivez les instructions ci-dessus, car celle-ci peut être affectée par des raisons indépendantes de notre volonté.
8. La soumission de toute information personnelle non valide, incorrecte ou fallacieuse peut entraîner l'exclusion du concours et/ou le refus d'octroi du prix remporté.
9. Les envois incomplets, soumis en retard ou autrement erronés ne seront pas acceptés. Nous nous réservons le droit de déterminer, à notre seule discrétion, la validité d'un envoi et de disqualifier toute personne soupçonnée d'avoir falsifié le processus de saisie des données ou d'agir d'une manière perturbatrice ou en violation du règlement.
10. Le concours commence le 18 avril 2023 à minuit HEC et se terminera le 24 mai à minuit HEC.
11. Dix gagnants seront tirés au sort. Ils recevront chacun le prix suivant : 1 bon d'une valeur de CHF 200.- à faire valoir sur un séjour linguistique d'une durée minimum de 2 semaines.
12. Les gagnants seront informés par mail.
13. Si le gagnant ne peut pas être atteint ou ne répond pas dans les 72 heures à compter de la communication, son droit au prix expire et un autre participant reçoit le prix.
14. Nous nous réservons le droit de sélectionner un autre gagnant si nous avons des raisons de soupçonner que le gagnant a enfreint le règlement.
15. Pour recevoir le prix, le gagnant doit fournir ses données personnelles (prénom, nom, adresse, adresse électronique, etc.) et prouver son identité en présentant les documents correspondants (p. ex. passeport ou permis de conduire). En cas de litiges concernant l'identité d'une personne, la participation est imputée à la personne à qui appartient le compte e-mail.
16. Le droit au prix ne peut être transféré à autrui. Aucune alternative de prix ou son équivalent en espèces ne sera admise. Nous nous réservons cependant le droit, à notre seule discrétion, de remplacer le prix par un article de valeur égale.
17. Le gagnant assumera le paiement de tout impôt ou de toute taxe afférente au prix remporté.
18. Toutes nos décisions en relation avec le concours sont définitives et aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.

19. Nous-mêmes et nos partenaires déclinons toute responsabilité dans toute la mesure permise par la loi pour tout dommage subi par quiconque suite à sa participation au concours ou en rapport avec celui-ci.
20. Nous nous réservons le droit d'amender le règlement et de modifier, suspendre ou mettre fin au concours en cas d'infection par un virus informatique ou d'autre altération technique.
21. Le concours est invalide là où il est interdit par la loi.
22. Le règlement est régi par les lois suisses et sera interprété conformément à celles-ci, sans tenir compte d'aucun conflit de lois. En cas de litige, les parties se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux de Chaux-de-Fonds, en Suisse.
23. Si vous avez des questions au sujet du concours ou si vous vous opposez à l'utilisation de vos données personnelles telle que définie dans le règlement, veuillez nous contacter à l'adresse info@sportplus.ch